

VD_GERICHTE ZD09.038900 vom 3. Juni 2010

VD Tribunal cantonal, 2010-06-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZD09.038900

FR: VD_GERICHTE ZD09.038900 du 3 juin 2010

IT: VD_GERICHTE ZD09.038900 del 3 giugno 2010

Erwägungen

E. 8

Partant, les griefs sont mal fondés et le recours doit être rejeté, ce qui conduit à la confirmation de la décision de l'OAI du 20 octobre 2009.

E. 9

En dérogation à l'art. 61 let. a LPGA, la procédure de recours en matière de contestations portant sur l'octroi ou le refus de prestations de l'AI devant le tribunal cantonal des assurances est soumise à des frais de justice (art. 69 al. 1 bis LAI). Ceux-ci doivent être mis à la charge du recourant, qui succombe (art. 49 LPA-VD). Il n'y a pas lieu d'allouer de dépens au recourant, ce dernier n'obtenant pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA et 55 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.